

Entretien avec le Directeur général du Budget et des Finances publiques ( Suite)

" Le Club de Libreville a déjà payé 100 milliards de F.CFA le rachat de créances "



" L'Etat respecte chaque mois son engagement à verser 5 milliards de francs au GIE. "

Photo : Maxime Serge MIHINDOU

**L'union** : *Le Conseil des ministres a pris la décision d'interdire l'acquisition des véhicules administratifs de plus de 30 millions de francs et de limiter les voyages en « Classe affaires ». Combien l'Etat dépensait annuellement pour son parc automobile et pour les achats en billet d'avion, et quelles économies vont-elles être réalisées avec l'application de ces deux mesures ?*

- Depuis ces cinq dernières années, les achats des véhicules ont enregistré une forte diminution. Le niveau le plus élevé en matière d'attribution des véhicules administratif reste 2016 avec 582 véhicules pour une valeur de 15,4 milliards F.CFA. Ce volume de véhicules intègre les rétrocessions et les dons des véhicules au titre de projets. Pour 2017 sur 167 véhicules immatriculés, 142 véhicules ont été achetés pour une valeur de 3,3 milliards F.CFA. En 2018, l'on enregistre à fin juin 54 immatriculations, dont 32 véhicules achetés pour une valeur de 381,9 millions F.CFA et 22 véhicules au titre des rétrocessions et dons. Au regard de ces statistiques vous observez que l'acquisition des véhicules administratifs est en baisse. Les dernières mesures prises en Conseil des ministres vont permettre de maîtriser cette dépense. Aussi, pour mieux maîtriser la taille et la gestion du parc automobile de l'Etat, un système de géolocalisation des véhicules de l'Etat est à l'étude. S'agissant particulièrement des frais de déplacement, il convient de souligner qu'en programmation budgétaire, ces économies ne peuvent être constatées qu'en fin d'exercice et dépendent fortement de l'agenda diplomatique et des missions de chaque administration. En revanche, des mesures (classes affaire pour les ministres, classe économique pour les autres) ont été prises pour réguler et donc contenir le rythme de progression de cette catégorie de dépenses. Ainsi, un projet d'arrêté réglementant les frais de mission et de déplacement, étendu aux opérateurs de l'Etat (établissements publics personnalisés, etc.), sera publié très prochainement.

*S'agissant du Club de Libreville, où en est-on concrètement avec le règlement de la dette intérieure ? Quel est le montant que l'Etat a déjà décaissé au profit des 177 PME recensées dans le cadre de cette vaste opération d'apurement ?*

- Je tiens tout d'abord à repréciser la procédure. Le GIE a pour missions : d'assurer la représentation exclusive de ses membres auprès de l'Etat, du gouvernement et de l'Administration gabonaise ; de négocier avec l'Administration des Finances et du Trésor public les modalités, intérêts de retard et délais de paiement des dettes de l'Etat envers ses membres ; d'encaisser du Trésor public et pour le compte exclusif de ses membres, toutes sommes versées en règlement total ou partiel desdites dettes ; de répartir les règlements ainsi obtenus exclusivement entre ses membres au prorata des créances de chacun d'eux ; et, d'une manière générale, de conduire toutes négociations et opérations de toute nature se rattachant directement à la consolidation et au rééchelonnement de l'ensemble des sommes dues par l'Etat. L'adhésion du créancier au sein dudit Club suit une procédure précise et se décline de la manière suivante : premièrement, l'obtention d'une attestation de créances dûment signée par le directeur général de la Dette et le directeur général du Budget et des Finances publiques. Cette attestation doit porter sur des créances certaines, liquides et exigibles. Deuxièmement, l'adhésion volontaire du créancier au GIE Club de Libreville par la signature d'un bulletin d'adhésion, auprès du Cabinet PricewaterHouseCoopers sur présentation de l'attestation de créances, de la documentation juridique de la société et du Relevé d'identité bancaire. Et troisièmement, l'engagement du créancier à réinvestir dans l'économie nationale toutes les sommes perçues dans le cadre du Club de Libreville. Par ailleurs, l'adhésion

au GIE Club de Libreville donne accès à deux (2) modes de règlement : le paiement mensuel pari passu de chaque créancier sur la base des sommes versées au GIE Club de Libreville par le Trésor public ; et la cession totale ou partielle des créances par l'adhérent à la banque de son choix via le GIE Club de Libreville. Je tiens à confirmer que bon nombre d'entreprises ont déjà réceptionné leurs attestations de créance dûment signées et que plus de la moitié d'entre elles ont accompli leurs formalités nécessaires en vue de leur d'adhésion au GIE Club de Libreville auprès du Cabinet PricewaterHouseCoopers.

Le Club de Libreville a déjà payé pour 100 milliards de F.CFA le rachat de créances. L'Etat respecte chaque mois son engagement à verser 5 milliards F.CFA au GIE, repartis pari passu entre les différents adhérents.

Nous déplorons simplement le fait que certaines entreprises n'ayant pas cru à ce mécanisme se rendent compte tardivement de son efficacité.

*En mars 2018, la DGBFIP a lancé un appel d'offres concernant la réhabilitation de plusieurs établissements scolaires publiques à travers le pays. Quatre mois après, nous sommes toujours en attente des résultats des 444 dossiers soumis à la commission d'évaluation des offres. Où en êtes-vous avec ce dossier ? Les entreprises ont-elles déjà été sélectionnées ? Ont-elles perçu leurs avances de démarrage ?*

- Contrairement à vos propos, les résultats de cette mise en concurrence ont été publiés dans votre Quotidien du 18 mai 2018. Je regrette de ne pas avoir été invité par vous à ce propos. A l'issue de cette procédure, 90 lots ont été attribués dont 46 déclarés infructueux et attribués par entente directe conformément aux dispositions de l'article 70 du Code des Marchés publics. En outre, nous tenons à préciser que ce projet concerne l'ensemble des écoles primaires publiques sur toute l'étendue du territoire.

Aussi, compte tenu de l'état de dégradation de certaines écoles un plan d'urgence conformément aux dispositions de l'article 68 et 70 a été mis en exécution en marge de la procédure de mise en concurrence. A ce jour, il convient de souligner que : l'appel d'offres, phase une, avait pour but d'attribuer des marchés aux entreprises gabonaises en période de crise ; le taux d'exécution des travaux dans le cadre du plan d'urgence est de 80% ; dans le cadre de la phase 2 (procédure de mise en concurrence) 114 marchés approuvés sont en cours de règlement (avance de démarrage). Pour tenir compte de la contrainte de la prochaine rentrée scolaire 2018-2019, les travaux vont impérativement démarrer au courant de la deuxième semaine du mois de juillet pour un délai d'exécution de 2 mois.

Fin

**DIRECTION GENERALE**

**COMMUNIQUE**

**(Portant enrôlement biométrique des retraités)**

Dans le cadre de la nouvelle stratégie d'identification de ses assurés, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) informe tous les retraités résidant dans la province de l'Estuaire qu'elle procédera à leur enrôlement biométrique de 7h30 à 15h30 aux dates et lieux suivants :

- Du 05 au 13 juillet 2018 dans les locaux de son Agence d'Owendo ;
- Du 05 au 23 Juillet dans les locaux de ses Agences d'Akanda et de Libreville (Siège).

Les retraités non recensés en janvier 2017 doivent se munir de :

- ✓ Une pièce d'identité en cours de validité (Carte d'Identité Nationale, passeport, carte de séjour) et une copie de celle-ci.
- ✓ Un acte de naissance ;
- ✓ Un bulletin de paie ;

**NB** : Les pensionnés qui ne se présenteront pas verront leurs pensions suspendues au prochain paiement.

Les récépissés des cartes d'identités sans photos ne seront pas acceptés.

Fait à Libreville, le 02 JUL. 2018

**Le Secrétaire Général**

**Romaric Ghislain YOUNG MBODOT**

Notre ambition : mieux vous servir

1432 91 79 73 00

Boulevard de l'Indépendance • B.P. 134 Libreville - Gabon  
Tél : (+241) 01 79 12 00 • Fax : (+241) 01 74 44 25 • Centre d'appels : 1432  
www.cnss.ga • facebook : cassenationaledesecuritesocialedegabon-officiel